STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 10.11.2022

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :
US ARGONAY
FC AYZE
ES AMANCY

En attente de dérogation :
MARIGNIER

Clubs en règle :
SS ALLINGES
US ANNECY LE VIEUX
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
JS REIGNIER
ES SEYNOD
AS SILLINGY
FC THONES
SALLANCHES

SENIORS D1 FEMININE

Clubs en dérogation :
MARGENCEL
GFA RUMILLY VALLIERES

Clubs en règle :
ANNECY LE VIEUX
FC CHERAN
ES DOUVAINE LOISIN
MARIGNIER SPORT
THONON AS

Clubs n'ayant pas répondu :
AYZE
CHAMBOTTE
UGINE

U20 D1

En attente de dérogation :
THONON AS

Clubs en règle :
CLUSES FC
AS EVIRES
CSA POISY
GFA RUMILLY VALLIERES
US SEMNOZ VIEUGY

Clubs n'ayant pas répondu
ST JEOIRE LA TOUR ES
PRINGY

U17 D1

Club en dérogation :
CLUSES SCIONZIER FC

Clubs en règle :
US ANNECY LE VIEUX
ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD US
AG BONS EN CHABLAIS
GP DINGT/LANFONNET
GP MONT BLANC
GFA RUMILLY VALLIERES

Club n'ayant pas répondu :
US PRINGY

U15

En attente de dérogation :
MARIGNIER-SPORT

Clubs en règle :
US ANNECY LE VIEUX
AS LAC BLEU
GPMONTBLANC
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC

Clubs n'ayant pas répondu
AMPHION FC
ANNECY FC

AG-VILLE-LA-GRAND

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.